



Ville de
Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES AU RÈGLEMENT DE ZONAGE # 128-2018-Z

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, greffière de la susdite Ville :

QUE lors de la séance ordinaire du conseil municipal à être tenue le 16 août 2021, à 19 h, en la salle du conseil située au 88, chemin Masson, Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, la demande de dérogation mineure au règlement de zonage # 128-2018-Z de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson sera entendues, à savoir :

Demande # 2021-DM-00055

Immeuble : Montée Gagnon – Lot # 6 419 669
Règlement : 128-2018-Z, article 10.2.1, alinéa 3)
Zone : R-44
Nature et effet : Une décision favorable du conseil aurait pour effet de :

- Permettre la construction de trois (3) bâtiments accessoires sans bâtiment principal ;
 - Une remise de 20' X 8' = 160 pieds carrés;
 - Un abri d'auto de 20' X 16' = 320 pieds carrés;
 - Un abri à bois de 20' X 10' = 200 pieds carrés.

QUE depuis le 1^{er} avril 2020, les avis publics sont accessibles sur le site Internet municipal au www.lacmasson.com et affichés sur le babillard de l'hôtel de ville.

DONNÉ à Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, ce 30 juillet 2021.

Judith Saint-Louis
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION DES AVIS MUNICIPAUX

Je, soussignée, Judith Saint-Louis, greffière de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, certifie sous mon serment d'office avoir publié le 30 juillet 2021 l'avis public ci-haut sur le site Internet municipal, tel que prévu au règlement # 145-2020 adopté le 16 mars 2020, et je certifie que j'en ai affiché une copie au babillard de l'hôtel de ville ce même jour.

Judith Saint-Louis
Greffière

Ce : _____